

les tribulations d'un prêtre insoumis

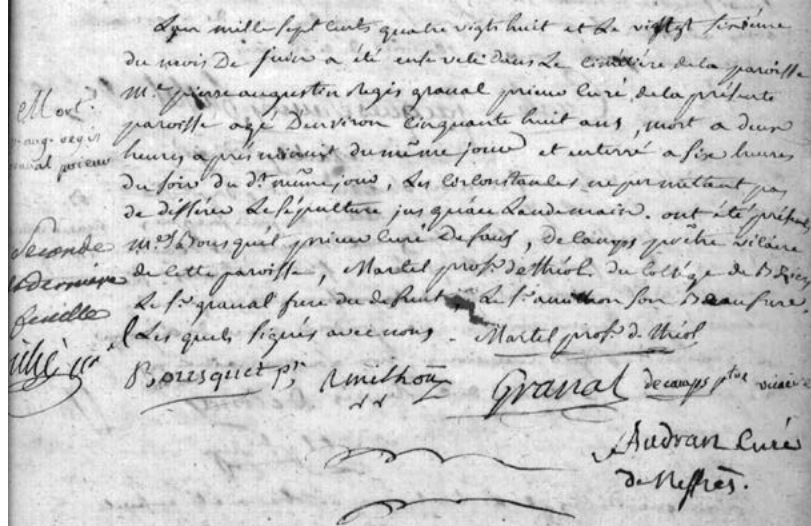
# Jean Martel



**L**e 26 juin 1788 est enseveli dans le cimetière de la paroisse de Margon Pierre-Augustin-Régis Granal, prieur-curé de la paroisse, décédé aux premières heures du jour à l'âge de 58 ans. Decamps, son vicaire, Jean Bousquet, prieur-curé de Fos, Pierre Audran, curé de Neffies, et Jean Martel, professeur de théologie au collège royal de Béziers, assistent à la cérémonie. Le 16 septembre, c'est en tant que prêtre-régiste (non encore titulaire) de Margon que l'abbé Martel célèbre le mariage de Jean-Jacques Bousquet et d'Anne Delmas. Devenu prieur-curé du village, il y signera le 19 avril 1791 son dernier acte paroissial : la sépulture de Marie Cahuzac. Prêtre d'Ancien Régime, l'abbé Martel a refusé de prêter le serment civique de l'Église constitutionnelle...

### *De cuir, de laine et de drap*

Jean Martel naît à Bédarieux le 7 février 1755 au foyer de Charles Martel et de Louise Fabregat. Son oncle Joseph, vicaire de la paroisse, célébrera le baptême dix jours plus tard seulement. Le bébé était-il fragile? L'union des deux parents est aussi celle de deux familles de marchands drapiers. Si deux des cinq garçons reprendront le négoce,



Margon, acte de décès du curé Granal, 26 juin 1788  
(Archives départementales de l'Hérault, 27 PUB 3)

*Martel prof. de théol*  
*Martel p. régiste*  
*Martel prie*  
*Martel prieur curé*

Signature de l'abbé Martel  
le 26 juin 1788 (professeur de théologie),  
le 16 septembre 1788 (prêtre régiste),  
le 31 octobre 1788 (prêtre),  
et le 30 mai 1789 (prieur-curé)

Bédarieux, Grande Rue (aujourd'hui rue de la République), début XX<sup>e</sup> siècle (coll. part.)



Jean, le dernier, soutiendra un doctorat à la faculté de théologie de l'université de Toulouse<sup>1</sup> pour devenir prêtre.

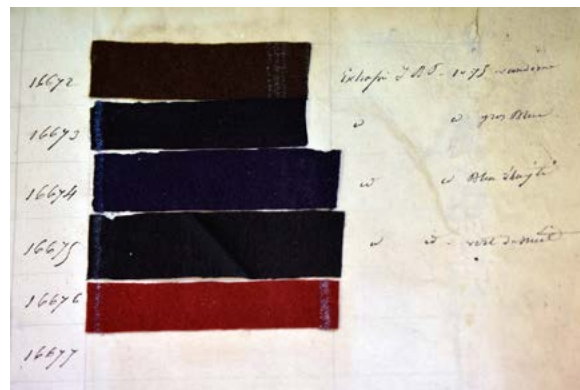
La région Bédarieux-Lodève-Clermont dessine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle un triangle d'or de l'industrie drapière, au plus près de la cité de Villeneuve créée en 1674 et érigée en manufacture royale dès 1677 sous l'impulsion de Colbert<sup>2</sup>.

L'alliance à Bédarieux, en octobre 1640, de Jean Martel (ca 1605-1683), maître corroyeur<sup>3</sup>, avec Anne Gibbal (ca 1616-1683), fille d'un marchand drapier, marque les premiers pas de la tentaculaire dynastie Martel dans l'industrie textile d'une ville qui, en 1671, ne compte pas moins de 41 fabricants et marchands de draps en laine<sup>4</sup>. Jean (1641-1711) et Guillaume (1645-1709), les fils aînés, deviennent à leur tour marchands corroyeurs ou tanneurs. Guillaume épouse Marthe Tournal (ca 1656-1720) qui lui donnera cinq enfants. Intéressons-nous d'abord au second, Pierre (ca 1674-1726), tanneur lui aussi. Son fils Pierre (1707-1785) s'oriente vers le commerce du drap et consolide sa position en épousant Marie Fabregat (1708-1764), d'une puissante famille drapière de la ville<sup>5</sup>. Le 20 décembre 1756, au nom des marchands fabricants de Bédarieux dont il est « juré garde du corps », il adjuge à trois artisans de la ville le pavement du rez-de-chaussée de la teinturerie que ledit corps a fait construire<sup>6</sup>.

Forts de l'union Martel-Fabregat, leurs fils Pierre (1731-1805), Jean (1744-1788) et Jacques (1748-1832), domiciliés rue du Vignal, reprendront le négoce du père pour l'élever au rang d'un véritable empire de la filature et du tissage de la laine.

Dans un mémoire adressé en 1785 au contrôleur général des finances dans l'espoir d'obtenir le titre de manufacture royale, ils présentent ainsi leur entreprise<sup>7</sup> :

« Bédarieux est une des plus anciennes villes de la province qui se soit occupée à la fabrication de toute sorte de draperies pour le Levant, l'Inde, l'Espagne, l'Italie et pour l'intérieur du Royaume. Son commerce supplée à la stérilité d'un pays



*Échantillons de londrins de Bédarieux, XVIII<sup>e</sup> s.*  
(Archives communales de Bédarieux, HH2,  
photo André Théron)

*Cachets de marchands drapriers de Bédarieux en 1671.*

*En haut : armes de la ville de Bédarieux (de gueules à un pont de trois arches sommé d'une croix latine, accompagné des lettres B, D, R dans l'évidement des arches, et soutenu d'une champagne ondée, le tout d'or) et l'année 71.*

*En bas : armes de France avec l'inscription LA REFORME MARCHANDE*

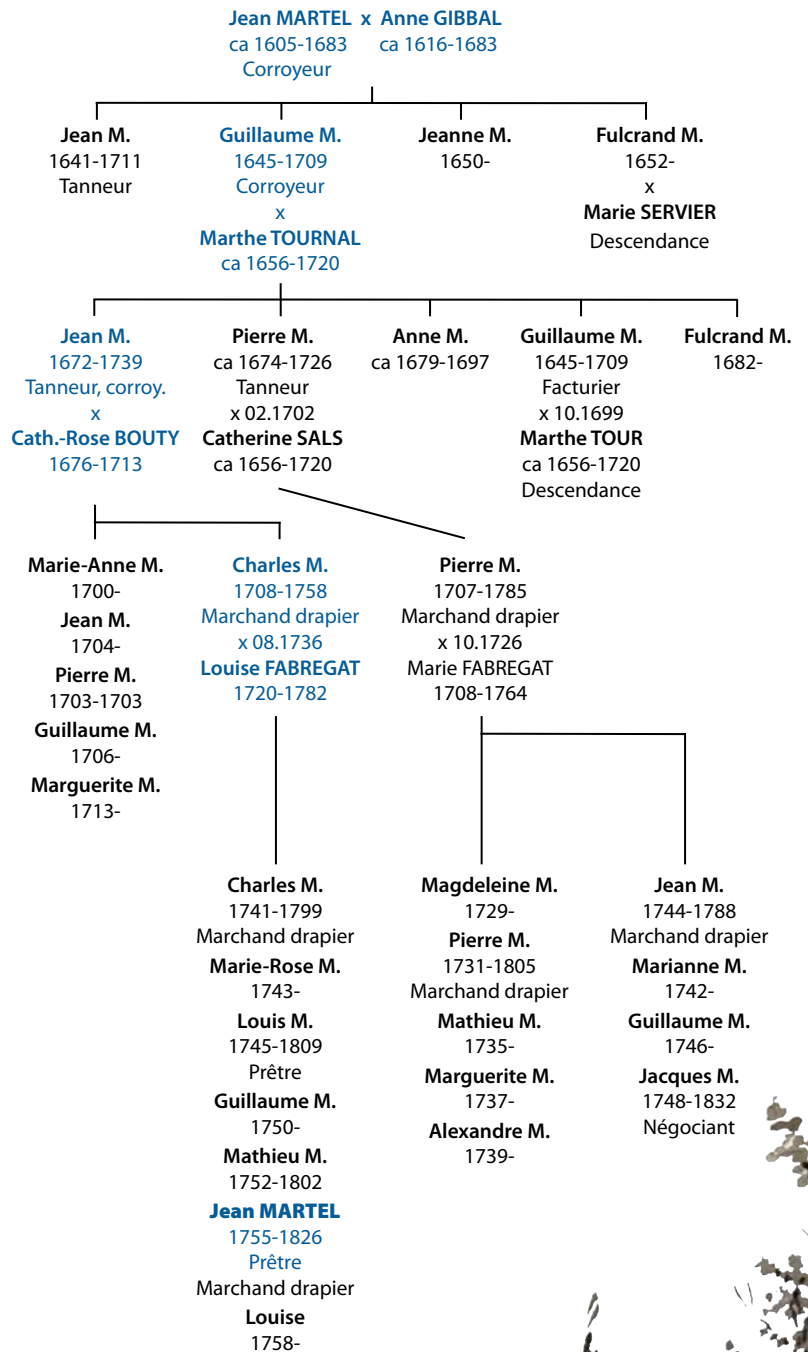
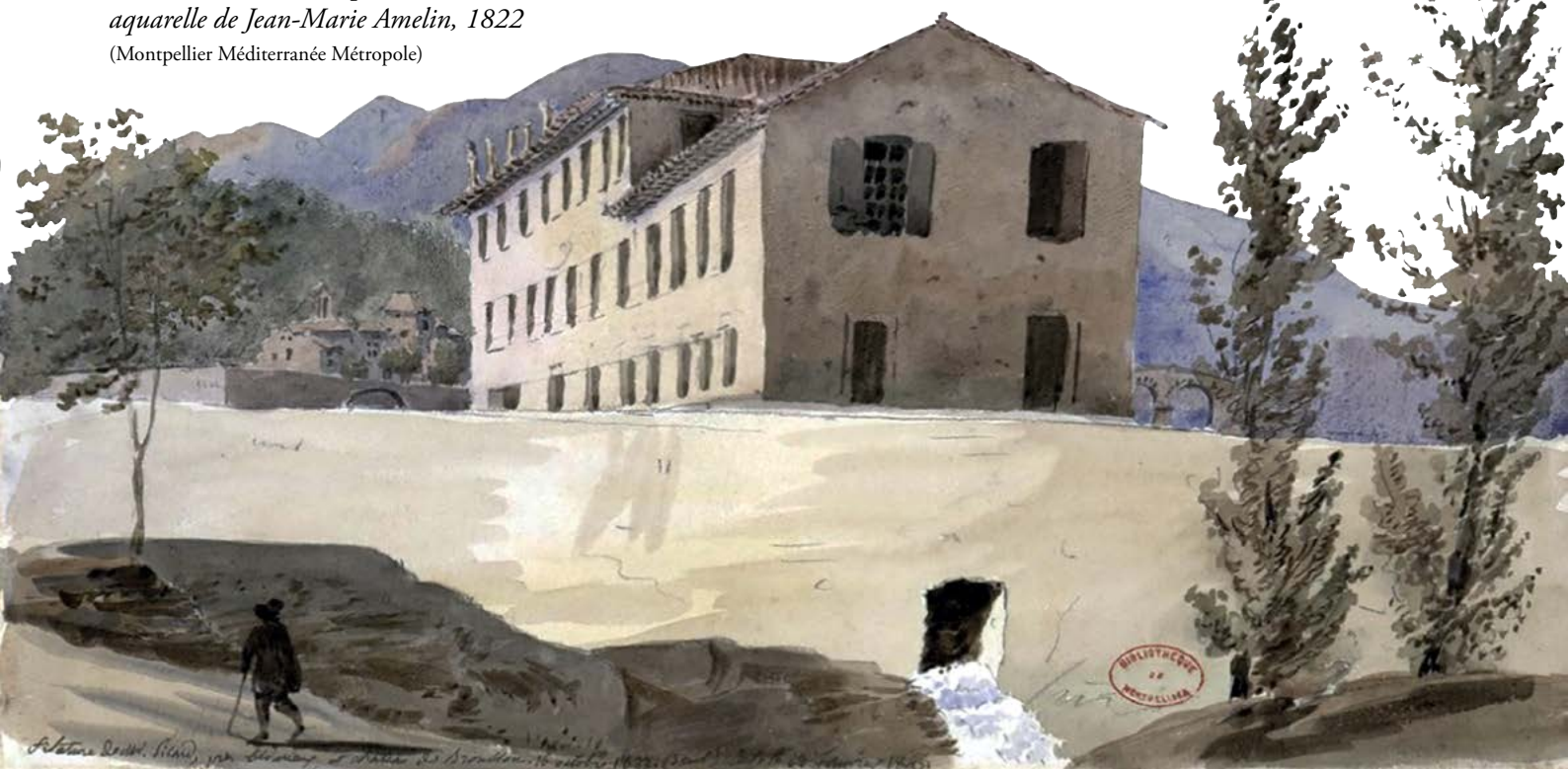
(Archives communales de Bédarieux,  
Délibération du conseil de ville, mai 1671, BB2,  
photo André Théron)

agreste et montagnoux, il fournit à la subsistance de tant de mille personnes par l'emploi d'un grand nombre de bras qui resteraient non occupés faute de pouvoir être employés ailleurs. [...]

Parmi le nombre des manufactures de Bédarieux, il n'en est point qui mérite plus la décoration de manufacture royale que celle des MM Martel frères. On peut avancer sans crainte d'être contredit, qu'ils l'ont portée au plus haut degré de perfection, par leur zèle, et par les connaissances qu'ils ont acquises de père en fils. Ils ont toujours soutenu leur commerce avec dignité, par leur délicatesse, et par leur exactitude à remplir leur engagement, même dans les temps les plus malheureux. Ils ont été bien plus loin encore : dans des temps où le commerce de toute la province languissait, la détresse des ouvriers, l'embarras de l'agriculteur pour la consommation de ses denrées, leur inspirèrent le projet de fabriquer plusieurs qualités de draps fins et finis pour l'intérieur du Royaume, l'Espagne et l'Italie. Le succès de leur entreprise a répondu à la dignité de leurs motifs, et cette branche du commerce si bien suivie leur produit aujourd'hui une consommation des plus étendues.

Il n'est point de commerçant dans leur ville, pas même dans la province qui les égale, qui les approche même dans le nombre de leurs expéditions, encore moins dans la qualité et le genre de leurs draperies, soit pour l'étranger, soit pour l'intérieur du Royaume. Leurs expéditions annuelles sont portées à environ 4 mille pièces de draps, et l'on ose avancer, depuis le rapport de leur inspecteur, que leur manufacture seule fournit bien près du tiers du nombre de celles produites, par les douze manufactures royales établies dans la province. »

*Filature de M. Sicard, près de Bédarieux, aquarelle de Jean-Marie Amelin, 1822*  
(Montpellier Méditerranée Métropole)



Jean Martel précise dans une lettre à l'intendant de la province en date du 12 novembre 1785<sup>8</sup> :

« Nous sommes ceux qui faisons le plus de draps de la province ; nous occupons de trois à quatre mille hames ; le diocèse s'y trouve d'autant plus intéressé que c'est nous en partie qui luy employons ses laines, huilles et grains. Sy la province ne veut point nous acorder les mille écus de gratification que ces manufactures ont, nous nous contenterons seulement du titre ; c'est bien peu de chose relativement au bien que nous rendons à l'État. »

Trois ans plus tard, noble David André de Basset, premier consul, maire de Bédarieux, résume ainsi la situation industrielle et commerciale de sa ville<sup>9</sup> :

« Ses diverses manufactures nourrissent 20 000 ouvriers répandus dans les diocèses de Béziers, de St-Pons, de Castres, d'Agde, de Narbonne, de Vabre. [...] La ville de Bédarieux soutient presque seule aujourd'hui la branche la plus brillante du commerce de la France, celle des échelles du Levant. Indépendamment de cette consommation étrangère de ses draps, et de la nationale qui s'étend tous les jours, elle en expédie pour les deux Indes, et rend ainsi ces deux parties du monde tributaires de ses manufactures. »

Jean (1672-1739), l'aîné du couple Martel-Tournal, tanneur à son tour, épouse naturellement la fille d'un marchand tanneur, de Saint-Gervais-sur-Mare : Catherine-Rose Bouty (1676-1713). Ils auront au moins six enfants dont Charles (1708-1758), le cadet des garçons, devient marchand drapier. En août 1736, Charles épouse Louise Fabregat (1720-1782), cousine germaine de Marie. Ils auront sept enfants. Charles (1741-1799), l'aîné, ouvre des comptoirs dans les villes portuaires de Salonique, Smyrne (Izmir) et Constantinople (Istanbul), dans ces Échelles du Levant alors friandes des londrins<sup>10</sup> du Languedoc. Sur le compoix de 1788<sup>11</sup>, il est allivré pour deux maisons à étage dans la rue Neuve (rue de la République), principale artère de Bédarieux, voisines de la maison de Jean Fabregat, le bas d'une maison dans la rue de la Maison de Ville, une écurie dans la rue de

Fer (rue Louis Abbal), une cave dans la rue Droite, sous la maison de Paul Combes, une vigne, olivette et deux masures au tènement de Loudero, une meurède (plantation de mûriers), une vigne et un mas au tènement des Prats. Ses 9 livres 16 sols d'allivrement placent Charles Martel parmi les plus forts contribuables de Bédarieux, après Jean Pierre Aron de Seimandy (31 livres 7 sols), Anne d'Aigous, épouse d'André Charles de Lavit (27 livres 10 sols) ou Jean Fabregat (24 livres 9 sols) mais avant François Henry de Vidal de la Treille (6 livres 17 sols), du notaire Jean Dominique Alzieu (5 livres 9 sols) ou du maire David André de Basset (3 livres 6 sols).

Louis (1745-1809), second fils de Charles et Louise, sera prêtre et prébendé du chapitre collégial de Béziers, professeur de théologie au Collège royal de la ville<sup>12</sup>. Passionné d'histoire naturelle, il est à l'origine de la découverte du charbon de terre du Bousquet-d'Orb<sup>13</sup>. Mathieu (1752-1802) représentera le clan Martel à Constantinople où il trouve la mort à l'âge de 50 ans. Jean (1755-1826), dernier des garçons sera prêtre lui aussi : c'est notre prier-curé de Margon.

### *Une cure éphémère*

En 1788, Jean Martel succède à l'abbé Granal comme prier-curé de Margon avec une pension annuelle de 500 livres. Le 16 mars 1789, il se fait représenter par Jean-Pierre Arnal, prier-curé d'Alignan-du-Vent, à l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Béziers<sup>14</sup>. Éclate ensuite la Révolution.

Le 25 février 1790, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789, l'abbé Martel déclare les biens, revenus et charges de sa modeste cure : trois pièces de terre en champ et vigne (13 sétérées, un peu plus de 3 hectares), une maison et un jardin, une dime qui s'étend dans tout le territoire de Margon et une partie de celui de Pouzolles (34 muids de vin = 220 hectos, 69 setiers de grains = 43,5

hectos, 14 mesures d'huile = 2,8 hectos). Les revenus (dîme et terres) s'élèvent bon an mal an à 3 000 livres, les charges à 350 livres pour le vicaire, 6 pour le prédicateur de Pouzolles, 217 livres de décimes et 13 livres 6 sols de taille (la maison, le jardin et une pièce de terre à l'Esquirol ont joui jusqu'ici du privilège de nobilité). Prêtre d'Ancien Régime, Jean Martel se gardera bien, le 14 juillet 1790, de se trouver dans l'église lorsque Joseph Hugues, officier municipal, jure au nom du maire « de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume ». Les actions de grâce se feront sans lui !

Le 27 novembre 1790, l'Assemblée constituante ordonne à tous les prêtres de France de prêter le serment constitutionnel formalisant leur adhésion à la Constitution civile du clergé adoptée le 12 juillet. C'est là une rupture révolutionnaire dans l'Église de France dès lors divisée en clergé constitutionnel (les jureurs) et clergé réfractaire. Le 28 janvier 1791, Jean Martel se présente devant le secrétaire greffier de la commune et déclare attendre de savoir si la paroisse de Margon va subsister avant de prendre sa décision vis-à-vis du serment. Mais le corps municipal réclame une déclaration « pure et simple », sans « subterfuge ». Le lendemain, « considérant qu'il n'appartient point au conseil de la commune de s'ériger en juge de la bonté ou de la foiblesse des raisons » qu'il a alléguées, l'abbé campe sur ses positions. Le 30 janvier, le corps municipal de la commune, face au « devoir impérieux de poursuivre les perturbateurs de l'ordre public, et tous ceux qui par une criminelle résistance voudront armer le fanatisme contre la liberté amie de l'ordre [...], convaincu que la tolérance seule peut détruire le fanatisme barbare et étouffer dans sa source le feu qu'il s'efforce d'allumer dans la société », considère que le prieur-curé a renoncé à son bénéfice. Il sera remplacé le 10 mai par Jacques Plauzolles, « prêtre citoyen de Servian », pro-curé, qui jure aussitôt « d'avoir grand soin des



*Maitre-autel (retable, tabernacle et tableau) de l'église Saint-Christophe de Margon, XVII<sup>e</sup> siècle*  
(photo Guilhem Beugnon)

*plauzolles prêtre pro-curé*

*Signature de Jacques Plauzolles, pro-curé de Margon (faisant office de curé), le 30 mai 1790*  
(Archives départementales de l'Hérault, 27 PUB 3)

âmes qui lui sont confiées, de maintenir de tout son pouvoir la Constitution, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi ». Le 14 octobre 1791, il est invité, à l'issue des vêpres, à chanter un *Te Deum* en action de grâce « comme notre bon roi a accepté la Constitution française. » Le soir-même « tous les bons patriotes » sont invités à assister à un feu de joie au son du hautbois et du tambourin. Le nouveau curé, cependant, ne fait pas l'unanimité au sein de la paroisse. Ainsi, le 12 juin 1791, Jean-Pierre Cahuzac refuse d'ôter son chapeau au passage d'une procession. « J'ai salué la croix, assure-t-il. - Cela ne suffit point, lui observe le maire, il vous faut le tenir le chapeau à la main jusqu'à ce que le prêtre ait disparu. » À la même période s'installe à Margon un prêtre non assermenté dénommé Imard vers qui



*Avec la page 1 : estampes opposant le « prêtre patriote prêtant de bonne foi le serment civique » au « prêtre aristocrate » fuyant le même serment (Bibliothèque nationale de France, 1790)*

vont se tourner un couple à marier et trois ou quatre habitants en fin de vie. Imard sera tenu de quitter le village.

En septembre 1794, un atelier de salpêtre est établi dans l'ancien presbytère, dirigé par Pierre Delmas, agent national de la commune<sup>15</sup>. Les terres dépendant de la cure seront vendues avant 1795 comme biens nationaux et acquises pour 6 375 livres par le citoyen Boyer. Le « ci-devant cimetière », la maison curiale avec basse-cour et terrasse, et le magasin du curé seront acquis en 1796-1797 par J. Donnadiou, agriculteur à Béziers, respectivement pour 99, 3 600 et 420 livres<sup>16</sup>.

## **L'exil**

L'abbé Martel quitte sa paroisse au printemps 1791 pour, durant quinze mois, trouver asile dans sa famille à Bédarieux. Mais le ciel s'assombrit encore pour les prêtres réfractaires bientôt traités en suspects et soumis à une surveillance renforcée. Martel

passé alors un mois à Saint-Gervais-sur-Mare puis, en Agde, s'embarque pour l'Italie. Les Archives du Vatican<sup>17</sup> nous livrent son lieu d'exil : le couvent des capucins de Fano, au bord de la mer Adriatique.

Rentré sur le territoire français après le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), Martel retrouve le chemin de Saint-Gervais et s'il prend à Bédarieux, en octobre 1797, un passeport pour l'Espagne, c'est uniquement pour dépister la police. Le refrain d'une chanson révolutionnaire<sup>18</sup> ne laisse aucun doute sur le sort que d'aucuns réservent à l'abbé réfractaire :

*La guillotino  
La guillotino  
Cal que trabayé aquest'an  
Per l'abbat Biguos  
Per l'abbat Biguos  
Et per Jean Martel  
Lou brigand*

La guillotine  
La guillotine  
Il faut qu'elle travaille cette année  
Pour l'abbé Vigues  
Pour l'abbé Vigues  
Et pour Jean Martel  
Le brigand

L'abbat Biguos est Fulcran Vigues, ancien bénéficiaire à la cathédrale Saint-Nazaire et ancien collègue de Jean Martel au Collège royal de Béziers.

Dans les monts de l'Espinouse, le canton de Saint-Gervais-sur-Mare est à ce point connu pour donner asile à des émigrés et des prêtres insoumis qu'on lui donne sous le Directoire le surnom de *Petite Vendée*<sup>19</sup>. Le 15 messidor an VI (3 juillet 1798), l'administration centrale du jeune département de l'Hérault, résolue « à purger ledit canton de cette caste d'ennemis qui l'infestent<sup>20</sup> » fait diriger sur Saint-Gervais les détachements de la garde nationale active stationnée à Béziers et Lodève. En vain... Le 14 vendémiaire an VII (5 octobre 1798), le Directoire exécutif de Paris, considérant que la commune de Saint-Gervais est « remplie d'individus qui ont soufflé le fanatisme et la discorde parmi

les habitants qui, pour la plupart foibles ou crédules, leur donnent un azile devenu en quelque sort inaccessible<sup>21</sup> », décide de la mettre sur le champ en état de siège. Les visites domiciliaires, dès lors, se multiplient. En vain... En dépit des protestations de la municipalité - « jamais le sol de la commune n'a été souillé par aucun émigré, et si quelques prêtres insoumis ont fixé leur résidence momentanément dans cette commune, à peine ont-ils eu connaissance de la loi du 19 fructidor qu'ils ont cherché un asile ailleurs<sup>22</sup>. » -, l'état de siège est maintenu.

Le 14 fructidor an VII (31 août 1799), le commandant de la gendarmerie nationale et le lieutenant Jean-Baptiste Siran, en résidence à Lodève, se rendent à Saint-Gervais pour y passer en revue la brigade de gendarmerie. Avertis de l'existence de plusieurs prêtres réfractaires chez la veuve Alquier, née Combes, ils se rendent à son domicile accompagnés du juge de paix de l'arrondissement et de plusieurs gendarmes. Après avoir frappé plusieurs fois à la porte sans réponse, ils enfoncent la croisée d'une fenêtre. La veuve Alquier et deux autres femmes crient à l'assassin. On trouve l'abbé Martel et l'on saisit dans sa chambre « un ornement complet pour dire la messe à

l'exception du missel ». Pauvre ornement en vérité : « une haube de toile blanche et son cordon, un calice d'éteing et une pateine de ferblan avec leur sac, un paquet dans un linge de toile contenant une chesuple fond rouge avec un galon blanc, l'étole, la manipulle et voile du calice, une bourse dans laquelle sont contenant deux corporau en toile et une vieille palle<sup>23</sup>, trois cartons dont un intitulé *Te igitur*, un autre *Initium Sancti Evangelii* et le troisième un lavabo, une pierre ditte sacrée recouverte de toile ». Dans une autre chambre, divers objets servant au culte catholique appartiennent à Perrin, un autre prêtre réfractaire. En dépit du rassemblement considérable qui s'est formé devant la maison, les gendarmes réussissent à conduire l'abbé Martel, de brigade en brigade, jusqu'à la maison d'arrêt de Montpellier. Le 22 fructidor, Michel Avellan, commissaire du directoire exécutif près le tribunal criminel assure l'administration centrale du département qu'il a pris toutes les mesures nécessaires

À Saint-Gervais, dessin de  
Jean-Marie Amelin, 1823  
(Montpellier Méditerranée  
Métropole)





pour punir la veuve Alquier : « la commune et tout le canton de St-Gervais, repaire perpétuel d'ennemis de la république, ont besoin d'un exemple sévère ». Il invite « à ne pas perdre de vue le juge de paix local auquel la voix publique assigne un patriotisme très équivoque ».

Dans l'interrogatoire qu'il subit le lendemain de son incarcération, le détenu explique : « Après ma rentrée en France, je n'ai plus quitté le territoire à cause de mes infirmités. Je n'ai eu d'autre moyen d'existence depuis le 18 fructidor (an V) que les secours que je recevais de mes parents et les honoraires de quelques messes que je disais dans la chambre qui me servait d'asile<sup>24</sup>. » Le commissaire des prisons de Montpellier fait observer au président de l'administration centrale du département : « Je suis journellement sollicité par diverses citoyennes de délivrer des permissions pour visiter cet individu et il me paraîtrait convenable de restreindre cette faculté au plus petit nombre possible. »

Le 15 septembre 1799, Charles-Louis Dumas, professeur de médecine de l'école de Montpellier, examine le prêtre à la demande de l'administration centrale et conclut à « une hernie crurale du côté droit pouvant à peine être contenue par un bandage. Elle cause au malade des douleurs d'entrailles habituelles et souvent des coliques violentes. Les accidents attachés à cette infirmité doivent devenir plus graves dans les travaux forcés et les fatigues des



*Approbation de l'ordre de déportation de Jean Martel, 18 vendémiaire an VIII. Il sera bien exilé à l'île de Ré.*

(Archives départementales de l'Hérault, L 2724)

longs voyages. J'ai reconnu aussi une vue faible décidée par d'anciennes fluxions sur les yeux qui cependant ne me semblent avoir rien de dangereux en ce moment ». Malgré cela, le président du Directoire exécutif de l'Hérault prononce la déportation : le 15 novembre 1799, l'abbé Martel est enfermé dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré<sup>25</sup>. Il parviendra à s'évader et se retirer chez M. Desjardin où il dira secrètement la messe sous le nom de Daumières<sup>26</sup>.

*Citadelle de Saint-Martin de Ré (Coll. part.)*

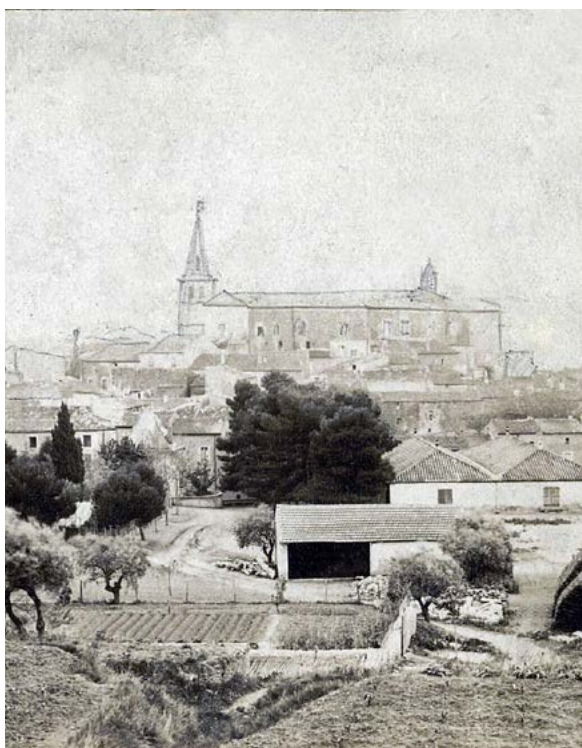


## **Retour au pays**

À la suite du traité de concordat conclu en 1801 par le gouvernement de Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII, Mgr Rollet confie à l'abbé Martel la paroisse de Murviel-lès-Béziers, avec une pension de 266 francs. Par une ordonnance du 18 pluviôse an XIII (7 février 1805), le nouvel évêque de Montpellier impose aux confréries de voir leur aumônier choisi et désigné par lui, tout comme les prédicateurs de l'Avent

et du Carême. C'est là une atteinte à leur indépendance et les pénitents de Murviel refusent de se conformer aux nouvelles règles. Le 24 fructidor (11 septembre), Mgr Rollet demande « instamment » au préfet qu'il donne « les ordres les plus prompts et les plus précis » pour que la chapelle des pénitents soit fermée et la clef confiée à une personne sûre. « Ils se sont permis contre le curé des écarts qui ne pourroient avoir que les suites les plus funestes si l'autorité civile ne soutient la mienne ; mais je vous demande aussi de vouloir bien, dans la notification de vos ordres, ne faire aucune mention du curé de Murviel, il y auroit de grands dangers pour lui<sup>27</sup>. » L'évêque quitte Montpellier en 1806 et les pénitents de Murviel reprennent leurs activités en avril 1807 avec pour aumônier l'abbé Mourgues, natif du lieu. Quant à l'abbé Martel, un événement inattendu le voit bientôt quitter le village. Son frère Louis décède à Paris le 6 octobre 1809 et fait de lui son héritier<sup>28</sup>. Jean Martel s'installe alors au 10 de la rue Saint-Pierre-Montmartre (aujourd'hui rue Paul-Lelong).

*Vue de Murviel-lès-Béziers en 1891*  
(Montpellier Méditerranée Métropole)



## *Au service des indigents*

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, grâce au développement de son industrie drapière, la ville de Bédarieux prit un développement suffisant pour demander la création d'un hôpital royal. Installé rue de l'Ancien Hôpital dans un bâtiment légué en 1707 par Jeanne de Lavit, l'hôpital Saint-Louis se trouve au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans une situation des plus précaires.

À Paris, en 1820, l'abbé Martel propose à sœur Élisabeth Bignes des Ages, supérieure de la Congrégation des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, de prendre en charge les malades de Bédarieux. Il met à la disposition de la communauté religieuse une rente annuelle de 1 200 francs pour l'entretien de quatre sœurs détachées à Bédarieux dès le mois de septembre<sup>29</sup>. Par ailleurs, il fait don de 3 000 francs pour participer aux frais de construction d'un nouvel hôpital et lègue 6 000 francs pour les pauvres de la ville. Au mois de juin 1822 arrive à Bédarieux un jeune vicaire, Antoine Tarroux, venu seconder le vieil abbé Aoust, curé de Saint Alexandre. Conscient des enjeux de l'accueil et des soins à dispenser aux indigents, il ouvre une souscription pour l'établissement du nouvel hôpital. Dans une seule journée, il récolte 10 000 francs auprès des riches industriels de la ville, notamment des marchands drapiers, mais tous les Bédariciens auront à cœur d'apporter leur offrande. L'abbé Tarroux crée alors un Comité d'Exécution dont la présidence d'honneur est confiée à l'abbé Martel et la présidence au maire et conseiller général Jacques Martel-Laprade.

La commission achète un terrain de 38 ares situé à l'entrée du faubourg Saint-Louis, sur le penchant d'un coteau baigné par l'Orb, et sélectionne l'architecte Jean-Pierre Blanc auteur de la nouvelle mairie et de la porte monumentale de l'église Saint-Alexandre. La notice<sup>30</sup> que l'architecte fait paraître en 1829 nous éclaire sur la

conduite des travaux. Le 30 mars 1825, plans et devis sont achevés. L'adjudication est donnée au bédariézien François Fabre, entrepreneur de travaux publics et père de l'écrivain Ferdinand Fabre. Il s'engage à faire les travaux pour un montant de 68 342 francs. Débutés en septembre 1825, les travaux sont achevés l'année suivante et les bâtiments offerts à la commune en 1827<sup>31</sup>.

La notice de l'architecte nous éclaire sur la construction : au centre, une chapelle qui deviendra peu de temps après église paroissiale ; de chaque côté, une tribune permettant aux pensionnaires d'assister aux offices sans contact avec le reste de la population ; à droite, l'aile réservée aux femmes avec un parloir, le réfectoire des sœurs, la cuisine, le cellier, la pharmacie et son laboratoire, la salle de pansements, le dépositaire appelé salle du *Requiescant in Pace* avec accès direct à la chapelle pour l'office funèbre ; à l'étage, la salle de la Communauté, le dortoir des sœurs, celui des femmes infirmes et celui des femmes malades, le logement de l'infirmière ; à gauche, l'aile réservée aux hommes avec la sacristie, la salle d'école, le bureau de l'administrateur, la boulangerie, la huche, la buanderie ; à l'étage, les dortoirs pour les malades et pour les infirmes et la chambre de l'infirmier.

L'abbé Martel décède à Paris le 24 décembre 1826, l'année même de l'achèvement des travaux de l'hôpital Saint-Louis. Neveu et nièces se partageront son héritage<sup>32</sup>, dont une maison au capital de 40 000 francs, 68 rue des Tournelles, non loin de la place des Vosges, léguée par Louis.

**Guilhem Beugnon**  
novembre 2022

### **Remerciements**

Archives municipales de Bédariézien, Serge Sotos,  
André Théron

### **Notes**

1. R. P. Augustin Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800, extraits des archives secrètes du Vatican*, vol. 2, Firmin

Didot frères, fils et C<sup>ie</sup>, Paris 1858, p. 649.

2. Sur l'industrie drapière dans l'Hérault, voir Fulcran Teisserenc, *L'industrie lainière dans l'Hérault*, thèse de doctorat en droit de l'Université de Paris, A. Rousseau, Paris 1908 ; Jean-Michel Minovez, *L'industrie invisible. Les draperies du Midi, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, CNRS Éd. Paris 2012 ; Jean-Michel Minovez, *La puissance du Midi : drapiers et draperies de Colbert à la Révolution*, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

3. « Le corroyeur est celui qui donne aux cuirs, en sortant des mains du tanneur, des façons qui, les rendant plus souples et plus lisses, les disposent aux ouvrages du sellier, du ceinturier, du bourrellier et autres ouvriers. » (*Dictionnaire portatif des arts et métiers*, vol. 1, Lacombe, Paris 1766, p. 317).

4. AD34, 1 Mi 630/1 : délibération du conseil de ville du 22 avril 1671 (cité par Albert Fabre, *Histoire de Bédariézien et des communes du canton*, Firmin & Montane, Montpellier 1913, p. 22).

5. Jean Fabregat (1698-1781), frère aîné de Marie, marchand drapier, sera maire de Bédariézien.

6. AD 34, 2E 8/42, fol. 386-387, M<sup>e</sup> Jean Dominique Alzieu, notaire à Bédariézien. Il s'agit de la manufacture dite Fabregat construite en 1755 par le corps des fabricants de Bédariézien sur un terrain acquis de noble Abbes de Cabrerolles. Ils ont fait « venir un maître teinturier pour dresser le plan de la construction, faire le choix d'un local commode et propre avec usage soit pour la teinturerie, soit pour placer les presses et rames et autres outils nécessaires » (AD34, 2E 8/41, fol. 114-115, M<sup>e</sup> Jean Dominique Alzieu).

7. Archives nationales, F<sup>12</sup>1384 : mémoire à l'adresse du contrôleur général des finances par Pierre, Jean et Jacques Martel frères, marchands fabricants de Bédariézien, pour l'érection de leur fabrique en manufacture royale, 1785 (cité par Lisa Caliste, *Faire des draps à Lodève, Clermont-l'Hérault et Bédariézien. Apports de l'archéologie industrielle à l'histoire de l'industrie lainière en Languedoc (1650-1900)*, Patrimoines du Sud, n° 3, 2016 - <https://doi.org/10.4000/pds.1078>).

8. AD 34, C 2707.

9. AD 34, 1 MI 630/21 : délibération du conseil de la ville de Bédariézien, 14 décembre 1788.

10. Drap de laine léger que l'on fabriquait dans le Midi de la France, à l'imitation des draps de Londres.

11. AD34, 1 Mi 524/7 : matrice du compoix de 1788.

12. AD34, 10 B 395.

13. Cf. AD34, 10 B 395, C 2707, C 2725, C 6328, C 6715, 6 J 15.

14. Jean-Pierre Donnadiéu (dir.), *États généraux de*

1789 : *sénéchaussées de Béziers et Montpellier (procès-verbaux et cahiers de doléances)*, Archives départementales de l'Hérault, Montpellier 1989, p. 373.

15. AD34, 149 EDT 6, 30 fructidor an II.

16. Paul Cambon, *La vente des biens nationaux pendant la Révolution dans les districts de Béziers et de Saint-Pons*, Impr. du Paysan du Midi, Montpellier 1951, p. 91, 115-116.

17. Archives apostoliques du Vatican, Fonds *De caritate sedis apostolicae erga Gallos*, vol. 42, cité par Augustin Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800, extraits des archives secrètes du Vatican*, vol. 2, Firmin Didot frères, fils et C<sup>ie</sup>, Paris 1858, p. 649.

18. Saurel 1902, p. 480.

19. Claude Devic, Joseph Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, vol. 10, J.-B. Paya, Toulouse 1846, p.740, note 1.

20. AD34, 269 EDT 15 : Délibération du conseil municipal de Saint-Gervais-sur-Mare du 19 messidor an VI (7 juillet 1798).

21. *Ibid.*, 26 vendémiaire an VII (17 octobre 1798).

22. *Ibid.*, 3 floréal an VII (22 avril 1799). Il s'agit de la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) imposant aux prêtres de « prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III » avec faculté pour le Directoire de déporter « les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique ».

23. Linge sacré de lin ou de chanvre carré et renforcé de carton dont le prêtre recouvre le calice pendant la messe.

24. AD34, L 2724, 25 fructidor an VII (11 septembre 1799).

25. AD34, L 2724, Lettre au ministre de la Police générale en date du 8<sup>e</sup> jour complémentaire an VII (30 septembre 1799) : « Citoyen ministre, le 23 du présent mois, je vous ai informé de l'arrestation dans la commune de Saint-Gervais du nommé Jean Martel, prêtre insoumis, et de sa traduction dans la maison d'arrêt de Montpellier. L'administration centrale ayant fait interroger cet individu, l'a reconnu dans le cas de la déportation et en conséquence a déterminé sa traduction de brigade en brigade jusqu'à l'île de Rhé, lieu fixé par le Directoire exécutif pour la déportation des prêtres. Je vous envoie une expédition de l'arrêté qui a été pris à ce sujet. »

26. Isidore Manseau, *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente inférieure*, Desclée de Brouwer, Lille/Bruges 1886.

27. AD34, 2 V 49, 24 fructidor an XIII (11 septembre 1805). Cité par Christine Portefaix Vezian, *Murviel-lès-Béziers de la nuit des temps... à 1789*, s.d. [2021], p. 563.

28. AN, MC/RE/LXXVII/6, Alexandre Pierre François Robert-Dumesnil, notaire à Paris : inventaire après décès de Louis Martel, 6 novembre 1809.

29. Donation acceptée par ordonnance de Louis XVIII en date du 17 juillet 1820.

30. Blanc 1829.

31. Donation acceptée par ordonnance royale de Charles X en date du 28 août 1827. Inscrits à l'inventaire des Monuments historiques le 13 avril 2015, les bâtiments de l'hôpital Saint-Louis abritent aujourd'hui la médiathèque Max Rouquette, avenue de l'Abbé-Tarroux.

32. AN, MC/ET/ AN, MC/ET/LXXXVI/1035, Marie-Joseph Rousse, notaire à Paris : inventaire après décès, 27 janvier 1827. Les héritiers présents sont Gabriel-Matthieu Martel (1780-1854) (8, rue Montmartre à Paris), fils de Charles Martel (1741-1799) ; Rosalie Martel (1781-1861) (Châlons-sur-Saône), fille de Charles Martel ; Adélaïde Rouet (Lunel), veuve de Charles-Raymond Martel (1774-), belle-fille de Charles Martel ; François-Jacques-Antoine Martel (Marseille), fils de Mathieu Martel (1752-1802).

## Sources

### Archives départementales de l'Hérault

AD34, L 2724 : Jean Martel, prêtre réfractaire.

AD34, L 2764 : Pensions ecclésiastiques, Margon.

AD34, L 2875 : Pétition des habitants et du prêtre de Margon, 1791.

AD34, 27 PUB 3 : Registre paroissial de Margon, 1764-1792.

AD34, 1 MI EC 28/3 : Registre paroissial de Bédarieux, 1754-1761.

### Bibliographie

Jean-Pierre Blanc, *Notice sur la construction de l'Hospice St-Louis de Bédarieux*, Seguin, Montpellier 1829.

Étienne Broglin, *Dictionnaire biographique sur les pensionnaires de l'académie royale de Juilly (1651-1828)*, vol. 3 : 1796-1828, Centre Roland Mousnier, Paris 2017, p. 1266.

Ferdinand Saurel, *Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution*, vol. 2, H. Champion, Paris 1894, p. 194-197.

Ferdinand Saurel, *L'ancien clergé du diocèse de Montpellier*, vol. 4 : *Les martyrs et confesseurs de la foi, Manufacture de la Charité*, Montpellier 1902, p. 297-299.

### Sitographie

Généalogie dans les vallées de la Mare et de l'Orb : <http://mareetorb.free.fr/>